

Banque du Canada
Renseignements complémentaires sur les prêts et créances figurant au bilan
au 31 juillet 2010

Tableau 1 : Prêts et créances – Ventilation détaillée

	(En millions \$)
Autres avances aux membres de l'ACP ¹	<u>6,3</u>
Prises en pension à plus d'un jour ²	0,0
Prises en pension à des fins de gestion de bilan ³	2 942,0
Prises en pension spéciales ⁴	<u>0,0</u>
	<u>2 942,0</u>
Autres créances	<u>2,3</u>
Encours des prêts et créances	<u>2 950,6</u>

Tableau 2 : Valeur au marché et composition des titres pris en pension pour plus d'un jour

	(En millions \$)	
Titres émis ou garantis par le gouvernement canadien	0,0	0,0 %
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	0,0	0,0 %
Titres émis par une municipalité	0,0	0,0 %
Titres de sociétés ⁵	0,0	0,0 %
Papier commercial adossé à des actifs ⁶	<u>0,0</u>	0,0 %
Valeur totale des titres pris en pension pour plus d'un jour	<u>0,0</u>	0,0%
Encours des prises en pension à plus d'un jour	<u>0,0</u>	
Taux de nantissement	0,0 %	

Tableau 3 : Valeur au marché des titres prises en pension à des fins de gestion de bilan

	(En millions\$)
Titres émis par le gouvernement canadien	<u>3 015,5</u>
Encours des prises en pension à des fins de gestion de bilan	<u>2 942,0</u>
Taux de nantissement	102%

¹ Les avances à un jour sont garanties par des titres admissibles à cette fin dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour de plus amples renseignements, cliquez sur ce lien : <http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf>

² Consultez le Tableau 2 pour connaître la composition des titres pris en pension pour plus d'un jour.

³ Consultez le Tableau 3 pour connaître la composition des titres prises en pension à des fins de gestion de bilan

⁴ Sauf indication contraire, les prises en pension spéciales sont des opérations de pension à un jour portant sur des titres du gouvernement canadien

⁵ Les titres de dette à court terme doivent jouir d'une note d'émetteur minimale de R1 (faible) dans l'échelle DBRS, de A-1 (moyenne) dans l'échelle S&P ou de P1 dans l'échelle de Moody's. Les obligations de sociétés jouissant de notes d'émetteur à long terme inférieures à A (faible) dans l'échelle DBRS, à A- dans l'échelle S&P

et à A3 dans l'échelle de Moody's sont acceptables à condition qu'au moins deux de ces notes soient égales ou supérieures à BBB dans l'échelle DBRS, à BBB dans celle de S&P ou à Baa2 dans celle de Moody's. Pour les nouvelles exigences d'admissibilité entrées en vigueur le 19 janvier 2010, les détails sont disponibles à l'adresse : http://www.banqueducanada.ca/fr/avis_fmd/2009/nouv_terme_190110.pdf

⁶ Le papier commercial adossé à des actifs doit répondre aux critères et conditions d'acceptation en garantie fixés pour le mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour en savoir plus, cliquez sur ce lien : <http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf>.

En vigueur le 19 juillet 2010

Marges exigées

(La note de crédit indiquée correspond à la moins élevée des deux meilleures notes)

Type de garantie	Échéance résiduelle ⁷					
	1 an ou moins	plus de 1 an et jusqu'à 3 ans	plus de 3 ans et jusqu'à 5 ans	plus de 5 ans et jusqu'à 10 ans	plus de 10 ans et jusqu'à 35 ans	plus de 35 ans
Titres émis par le gouvernement canadien	0,5 %	1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	
Coupons détachés et obligations résiduelles du gouvernement canadien	0,5 %	1,0 %	1,5 %	2,0 %	3,0 %	
Titres garantis par le gouvernement canadien (y compris les Obligations hypothécaires du Canada et les titres hypothécaires LNH)	1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,5 %	
Coupons détachés et obligations résiduelles garantis par le gouvernement canadien	1,0 %	1,5 %	2,5 %	4,0 %	4,5 %	
Titres émis par un gouvernement provincial	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %	4,0 %	4,5 %
Coupons détachés et obligations résiduelles d'un gouvernement provincial	1,5 %	2,0 %	3,0 %	4,5 %	6,0 %	14,5 %
Titres garantis par un gouvernement provincial	2,0 %	2,5 %	3,0 %	3,5 %	4,5 %	5,0 %
Coupons détachés et obligations résiduelles garantis par un gouvernement provincial	2,0 %	2,5 %	3,5 %	5,0 %	6,5 %	15,0 %
Titres émis par une municipalité notés par DBRS : R-1 (moyenne) ou plus / AA (faible) ou plus, notés par Moody's : Aa3 ou plus, notés par S&P : A-1 (élevée) / AA- ou plus.	2,5 %	3,0 %	3,5 %	4,0 %	5,0 %	5,5 %
Titres émis par une municipalité notés par DBRS : R-1 (faible) / de A (faible) à A (élevée), notés par Moody's : P-1 / de A3 à A1, notés par S&P : A-1 (moyenne) / de A- à A+.	4,5 %	5,0 %	5,5 %	6,0 %	7,0 %	7,5 %
Acceptations bancaires, billets à ordre et papier commercial, y compris ceux d'émetteurs étrangers notés par DBRS : R-1 (moyenne) ou plus, notés par S&P : A-1 (élevée).	3,0 %					
Acceptations bancaires, billets à ordre et papier commercial, y compris ceux d'émetteurs étrangers notés par DBRS : R-1 (faible), notés par Moody's : P-1, notés par S&P : A-1 (moyenne).	5,0 %					

⁷ Pour les titres ayant une échéance résiduelle de un an ou moins, les marges sont ajustées en divisant l'échéance par 365.

En vigueur le 19 juillet 2010

Marges exigées (suite)

(La note de crédit indiquée correspond à la moins élevée des deux meilleures notes)

Type de garantie	Échéance résiduelle					
	1 an ou moins	plus de 1 an et jusqu'à 3 ans	plus de 3 ans et jusqu'à 5 ans	plus de 5 ans et jusqu'à 10 ans	plus de 10 ans et jusqu'à 35 ans	plus de 35 ans
Papier commercial adossé à des actifs (au moins deux notes : R-1 (élevée) dans l'échelle de DBRS, F-1+ dans l'échelle de Fitch, P-1 dans l'échelle de Moody's ou A-1+ dans l'échelle de S&P	7,5 %					
Obligations de sociétés et d'émetteurs étrangers notées par DBRS : AA (faible) ou plus, notées par Moody's : Aa3 ou plus, notées par S&P : AA- ou plus.	3,0 %	3,5 %	4,0 %	6,5 %	8,5 %	9,0 %
Obligations de sociétés et d'émetteurs étrangers notées par DBRS : de A (faible) à A (élevée), notées par Moody's : de A3 à A1, notées par S&P : de A- à A+.	5,0 %	5,5 %	6,0 %	8,5 %	10,5 %	11,0 %
Titres négociables émis par le Trésor américain*	1,0 %	1,0 %	1,5 %	3,0 %	4,5 %	
Portefeuille de créances non hypothécaires : La valeur attribuée par la Banque à la garantie équivaldra à 60 % de la valeur déclarée du portefeuille de créances, de sorte que la marge applicable sera de 40 %.						

* Nota : Une décote de 4 % (qui ne sera pas ajustée en divisant l'échéance par 365) s'ajoutera aux marges applicables aux titres émis par le Trésor américain afin de tenir compte du risque de change.